



**Ville de Bruges**

Communiqué de presse  
11 décembre 2024

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : LA VILLE DE BRUGES S'ENGAGE AUX CÔTÉS DE L'APAFED

La Ville de Bruges confirme son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes en nouant un partenariat avec l'Association pour l'accueil des femmes en difficulté (Apafed), pour la mise à disposition d'un logement d'urgence et d'une subvention de fonctionnement. La signature de la convention de partenariat a lieu mardi 17 décembre à 17h en salle du Conseil municipal, en présence du Maire de Bruges, Brigitte Terraza, et des membres de l'Apafed.

Les violences subies par les femmes constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde et ont très souvent lieu au sein du couple. On estime que chaque année en France, **277 000 femmes âgées de 18 à 74 ans sont victimes de violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques commises par leur conjoint ou ex-conjoint**<sup>1</sup>. Par ailleurs, en 2024, 128 féminicides ont été recensés, le dernier étant celui de la jeune Lison (24 ans), tuée par son compagnon le 2 décembre<sup>2</sup>.

### UN LOGEMENT D'URGENCE À BRUGES, POUR LA MISE À L'ABRI DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Face à cette réalité qui n'épargne ni son territoire ni sa population, la ville de Bruges a souhaité s'impliquer concrètement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en engageant un partenariat avec l'Apafed, qui œuvre depuis 40 ans en Gironde à l'accueil et l'écoute des femmes victimes de violences. Joignable 7 jours sur 7, 24h sur 24h, l'Apafed gère leur mise à l'abri, leur hébergement d'urgence et leur accompagnement social. L'association dispose également d'un foyer d'hébergement et de mise en sécurité ainsi que de 37 appartements d'urgence pour les victimes sur tout le département de la Gironde.

Ce partenariat prévoit ainsi la mise à disposition d'un logement d'urgence de 3 chambres par la commune, ainsi qu'une subvention annuelle de 10 000€ pour couvrir les coûts de fonctionnement du logement. **Exclusivement dédié aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, cet hébergement d'urgence doit leur permettre de se mettre en sécurité et de se reconstruire.** Sa typologie rend possible l'hébergement d'une mère avec ses enfants ou de deux familles. Son adresse reste confidentielle afin de garantir la sécurité des femmes accueillies et de leurs enfants.

Une convention d'un an, renouvelable 2 fois (soit trois ans au total), est signée entre la ville de Bruges et l'Apafed le mardi 17 décembre 2024 à 17h en salle du Conseil municipal.



**Bruges**

<sup>1</sup> Source : Ministère de l'intérieur.  
<sup>2</sup> Source : nous toutes.org

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT ET ACTIONS DE L'APAFED

Le logement est attribué aux victimes selon un caractère de nécessité au regard de leur situation conjugale ou familiale. S'agissant d'un logement d'urgence, **il est réservé aux victimes devant quitter très rapidement le foyer familial ou conjugal**, voire sans délai suite à un risque pour leur sécurité physique et psychologique.

La mise à l'abri des victimes dans ce logement est assurée par un.e professionnel de l'APAFED, qui évalue la situation sociale et le bénéfice d'un tel déménagement de celles-ci dans l'urgence. **Les victimes sont hébergées pour une durée de trois mois au cours de laquelle les travailleurs sociaux de l'APAFED et des organismes d'insertion sociale et d'aide aux victimes les accompagnent vers une reconstruction et une vie sécurisée et autonome.**

L'APAFED s'engage par ailleurs à **sensibiliser la police municipale et les acteurs de la commune aux violences conjugales et intrafamiliales** sur le territoire.

### CHIFFRES CLÉS :

- **317 femmes et enfants accueillis par l'Apafed en 2023** ; dont 148 femmes et 169 enfants.
- **Plus de 2 000 personnes** ont contacté l'Apafed en 2023 ;
- **1 376 femmes et 1 000 enfants ont été accueillis en 2023** dans le centre d'accueil et d'écoute Gisèle Halimi à Bordeaux.
- **37 logements d'urgence** sont gérés par l'Apafed dans tout le département, un 38<sup>e</sup> avec celui de Bruges.
- **10 000 euros de subventions annuelles** versés à l'Apafed par la ville de Bruges, en plus du logement d'urgence mis à disposition

### Contacts Presse :

> Ville de Bruges : Sarah Huet- 06 65 97 35 81 - sa.huet@mairie-bruges.fr

> Apafed : Naïma Charai, directrice - 06 43 59 49 62 - n.charai-direction@apafed.fr



**Bruges**